

## PERSONNEL COMMUNAL

La commune est une "collectivité de contact". Elle crée, anime et fait fonctionner un nombre impressionnant d'activités et de services qui ont tous la caractéristique d'être en prise directe et permanente avec la réalité locale, avec les hommes, avec leurs besoins, leurs attentes et leurs problèmes.

Les "moyens humains" et le fonctionnement efficace et proche des habitants et des divers services, comptent pour beaucoup dans la réussite d'une Municipalité. Tout cela nécessite que les élus aient à leurs côtés des collaborateurs permanents, de qualité, motivés, formés.

Ces collaborateurs relèvent du statut de la Fonction Publique Territoriale. Bien que le Maire ait un rôle important dans le recrutement ou l'avancement des agents, les échelles indiciaires, les changements d'échelon et de promotion de grade relèvent des textes nationaux régis par le "Centre de Gestion".

Pour notre commune, nous avons 4 agents territoriaux.

### Secrétaire de maire :

Chantal VIDAL. Depuis 1992, elle occupait ce poste à temps partiel, car elle était également secrétaire à Lédas et Penthiers. Avec l'augmentation de travail, une gestion de plus en plus "pointue", l'élaboration des différends budgets, etc., elle assure depuis 2007 un temps plein au grade d'Adjoint administratif territorial de 1<sup>re</sup> classe.

### Agent technique :

Gilles CLEMENT. Embauché en 1997 au poste de "travaux d'entretien courants d'un cantonnier", son travail s'est énormément diversifié. Maintenance de la station d'épuration, petit entretien des bâtiments communaux, gestion de la salle communale, etc., il est actuellement à temps complet, au grade d'Agent technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe.

### Agent contractuel :

Françoise DELES. Suite à la disparition des grandes foires mensuelles, le pesage des animaux s'est un peu modifié. Employée depuis 2003, elle pèse les veaux en partance pour l'étranger par l'intermédiaire des groupements d'éleveurs. Elle assure également le poids public. Elle a un contrat de 6 h 30 par semaine au grade d'Adjoint technique 2<sup>e</sup> classe.

### Agent contractuel :

Nathalie ARNAL. Employée également du RPI, elle assure à raison de 8h par mois, depuis 2006 l'entretien des locaux de la mairie, au grade d'Agent des services techniques.

D'autres personnes "bénévoles" n'hésitent pas par leur engagement citoyen, à prendre une part active à la vie communale.

## LES "GRANDS" ELUS DE NOTRE TERRITOIRE

La commune occupe une place prépondérante dans la vie de tous ses habitants. Mais un lien important la rattache aux autres représentants du peuple que nous élisons.

### Le Conseiller Général :

**Guy MALATERRE,**

élu en 2008. Il est à votre disposition à la mairie de Pampelonne et peut également vous rencontrer chez vous.

(tél. : 05 63 76 32 09)

### Le Député :

**Jacques VALAX,**

élu en 2008. Permanence au 9 avenue Kellermann à Cantepau, Albi

(tél. : 05 63 80 29 25)

### Le Sénateur :

**Jean-Marc PASTOR,**

réélu en 2004 au suffrage universel indirect par les "grands électeurs" (maires, présidents de communautés de communes, etc...) Permanence au 122 Bd Soult à Albi

(tél. : 05 63 38 59 99)



De gauche à droite : R. AZAM, J.-M. PASTOR et G. MALATERRE.



De gauche à droite : R. AZAM, J. VALAX et G. MALATERRE.

# Qué de nou?

Q u ' y a - t - i l d e n o u v e a u ?

N°15 ■ JUILLET 2008

Le journal d'informations de la commune de Tanus

## Editorial

L'effervescence de la campagne électorale est retombée. Vous avez élu un nouveau Conseil Municipal et il s'est mis aussitôt au travail. Dans les lignes suivantes nous vous exposons l'engagement de chacun des conseillers, selon ses compétences, sa disponibilité au vue des nombreuses réunions. Nous vous montrerons aussi succinctement, les rouages de cette administration locale et les implications de chacun, qu'il soit élu ou employé. D'après la répartition des rôles et fonctions de chacun, vous comprendrez que la gestion de la commune est très complexe et variée. Notre succès à l'élection, n'est pas la réussite à un exa-

men. Il nous faudra encore apprendre, consulter, négocier, etc... C'est l'unité de cette équipe qui veut travailler et fonctionner "en confiance" qui vous a séduite.

C'est en mobilisant toutes ces énergies, toutes ces bonnes volontés vers un même objectif : "améliorer toujours et encore le cadre et la qualité de vie de tous les Tanusiens", que nous parviendrons à ne pas vous décevoir.

Avant de vous souhaiter à tous de bonnes vacances, je voudrais féliciter tous nos élèves et étudiants qui ont brillamment passé leurs examens. ■

Rolande AZAM  
Maire de Tanus

## Sommaire

|  |          |
|--|----------|
| ■ EDITORIAL.....                           | page 1   |
| ■ Syndicat d'Initiative.....               | p. 1     |
| ■ EN BREF.....                             | p. 2     |
| ■ Vie communale.....                       | p. 2 à 4 |
| Un peu d'histoire.....                     | p. 2     |
| Le conseil municipal.....                  | p. 2-3   |
| Les syndicats intercommunaux.....          | p. 3     |
| Le personnel communal.....                 | p. 4     |
| Les "grands" élus de notre territoire..... | p. 4     |
| ■ Bon à savoir.....                        |          |
| Notre RPI.....                             | p. 5     |
| Laurier rose.....                          | p. 5     |
| Covoiturons.....                           | p. 5     |
| " Mise au pied du mur ".....               | p. 5     |
| Pont de l'Estanq.....                      | p. 5     |
| Travaux.....                               | p. 5     |
| ■ Associations.....                        |          |
| Boule tanusienne.....                      | p. 6     |
| Football club.....                         | p. 6     |
| Un été tout en réjouissance.....           | p. 6     |
| Civisme.....                               | p. 6     |



## Syndicat d'Initiatives

- Le S.I. ouvrira ses portes, pour l'accueil, du 15 juillet au 30 août, de 10h30 à 12h et de 14h à 16h30. L'hôtesse d'accueil, Chloë SAITTA sera à votre disposition pour vous informer sur les hébergements, restaurants, et diverses festivités ou manifestations qui auront lieu durant l'été. Les propriétaires d'hôtels, gîtes, chambres d'hôte, peuvent se rendre au S.I. afin de se procurer une documentation complète.

- Nous rappelons que la rando découverte de la Vallée du Vaur aura lieu le dimanche 3 août (départ 9h, place de l'église).

- Le vendredi 8 août à 20h30, en l'église de Tanus, aura lieu le récital annuel de piano, donné par Célia QUILICHINI qui jouera des œuvres de BRAHMS, ALBENIZ et SCHUMAN. Nous sommes de plus en plus nombreux à venir passer une agréable soirée. Autour d'un pot de l'amitié, Célia nous fera partager sa passion du piano qu'elle nous confie si chaleureusement.

- Le Festival des Deux Rives se poursuit, et pour sa 5ème édition, l'église de

Lasplanques recevra les "Cinq Cops" (quintet vocal suisse de Martigny), le lundi 11 août à 15 heures.

- Le dimanche 24 août, l'association Ségal'Aventure (05 63 76 97 65), organise la deuxième édition du raid nature des Trois Lacs (pédestre, vtt, canoë) dont le départ sera donné à Tanus.

- Un jardin médiéval vient d'être créé sur la commune de Padiès, au lieu dit Lamayou Haute, à 5 minutes de Tanus ; Isabelle MELAC vous y accueillera et vous le fera découvrir. (tél 05 63 76 37 09).

- L'expo d'artisanat d'art "Ségal'Art" aura lieu le dimanche 7 décembre à Tanus. Les personnes désireuses d'exposer leurs créations lors de cette manifestation sont invitées à s'inscrire auprès du S.I. (tél 05 63 76 36 71, tourisme.tanus@orange.fr) ou bien auprès de G ISSANCHOU (05 63 76 36 72). Si vous souhaitez consulter la page tourisme du S.I. sur le web, l'adresse en est la suivante :

<http://www.ville-tanus.fr/tourisme.html>. ■



Tanus

Qué de Nou?

## La commune : un peu d'histoire

Apparues au XI<sup>e</sup> siècle, les communes s'instituèrent en se dotant de règles autonomes visant à servir de contrepoids à l'autorité seigneuriale. En 1066, avec la volonté d'échapper à cette emprise, la commune du Mans ouvre une brèche en se dégageant des contraintes féodales, pour le bonheur du roi de France. Louis VI a à cœur de ménager ces précieux auxiliaires pour diminuer les marges de manœuvre de ses vassaux. Ce qui le conduit à encourager l'émergence des communes en les dotant d'un maire, d'échevins et d'une milice bourgeoise. L'administration municipale n'en reste pas moins sous le contrôle de l'intendant général, jusqu'à la Révolution Française.

Le 14 décembre 1789, les communes se substituent aux paroisses. Leur délimitation s'inspire très largement de celle des 44 000 paroisses constituées au Moyen Age. Le maire est nommé par le préfet et les membres du conseil sont élus au suffrage censitaire. Avec ce mode de suffrage, ne peuvent voter que les citoyens qui paient une certaine somme d'impôt par an. Il faudra attendre 1848 pour voir apparaître le suffrage universel. La loi du 5 avril 1884 affirme l'élection du maire par le conseil municipal. Cependant, seuls les hommes âgés de plus de 21 ans peuvent voter. Ce n'est qu'en 1944, que les femmes obtiennent le droit de vote.

La loi du 25 mai 1998, permet aux citoyens de l'Union Européenne résidant en France de participer à l'élection du conseil municipal. La loi précise qu'ils sont éligibles, mais ne peuvent être élus maire ou adjoint. ■

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Le 9 mars 2008, les électeurs de la commune, ont élu les conseillers municipaux, âgés d'au moins 18 ans. Il y avait 430 inscrits et 388 personnes ont voté.

Malgré le recensement de 2004 de notre commune, le nombre de 510 habitants ne sera effectif et réévalué que lorsque toutes les communes auront été recensées. C'est-à-dire en janvier 2009. C'est donc toujours 11 conseillers que vous avez élus pour gérer la commune.

Entre le 5<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> jour suivant son élection, le conseil doit élire, à bulletin secret le maire et les adjoints. Le nombre d'adjoints ne doit pas dépasser 30 % du total de



conseillers. Pour Tanus, nous avons donc droit à 3 adjoints.

Le Conseil Municipal est l'organe compétent pour régler en partie, par ses délibérations les affaires de la commune. Il siège à la mairie au moins une fois par trimestre. Il ne peut siéger que dans la salle du Conseil et ses réunions sont publiques.

Les débats, discussions, votes sont inscrits dans un procès-verbal qui sert à la rédaction des délibérations. La délibération exprime la décision votée. Elle constitue un acte juridique, transmise obligatoirement au Préfet, qui exerce un contrôle de légalité. ■

### Maire : Rolande AZAM

62 ans, retraitée (laborantine)

Elue conseillère municipale en 1995

Elue maire en 2001, réélue en 2008

Suppléante du Conseiller Général en 2008

Présidente du SIVOM en 2008

Membre du bureau de la Communauté des Communes depuis 2001

Présidente du SIVU "école du Viaur" depuis 2004

Présidente du Centre Communal d'Action Sociale depuis 2001

Déléguée titulaire au SIER de Tanus depuis 2001

Déléguée titulaire au SDET du Tarn depuis 2001

Présidente de la Commission d'appel d'offres

### 1<sup>er</sup> adjoint : Benoît RAVAILHE

33 ans, agriculteur

Délégué titulaire au Syndicat d'Eau Potable de Pampelonne

Délégué titulaire au Syndicat d'Eau Potable du Viaur

Délégué titulaire au Regroupement Pédagogique Inter-communal

Membre de la commission d'appel d'offres

Chargé de la voirie et relation avec le monde agricole

(foirail- pont bascule...)

### 2<sup>e</sup> adjointe : Françoise EMERIAUD

60 ans, retraitée (secteur bancaire)

Déléguée suppléante à la Communauté des Communes

Membre de la commission d'appel d'offres

Membre du Centre Communal d'Action Sociale

Titulaire au syndicat de Rivière Viaur

Chargée du budget, des associations, de la communication

Chargée du fleurissement et de l'environnement communal

### 3<sup>e</sup> adjoint : Michel KOSTIW

64 ans, retraité (entrepreneur)

Délégué titulaire au Syndicat d'Eau Potable de Pampelonne

Délégué titulaire au Syndicat d'Eau Potable du Viaur

Délégué suppléant au SICTOM de Pampelonne

Délégué suppléant au SIER de Tanus

Délégué suppléant au SDET du Tarn

Membre de la commission d'appel d'offres

Chargé du suivi des dossiers de travaux et chantiers

### Conseiller Municipal : Yves BOUSQUET

60 ans, agriculteur

Elu conseiller municipal en 2001, réélu en 2008

Délégué titulaire du SICTOM de Pampelonne depuis 2001

Délégué suppléant au SIER de Tanus et SDET

Membre de la commission d'appel d'offres et du CCAS

# V i e c o m m u n a l e

## **Conseillère Municipale : Fabienne CAVALIE**

*43 ans, agricultrice*

Elue 3<sup>e</sup> adjointe en 2001, réélue en 2008

Déléguée titulaire au SICTOM de Pampelonne depuis 2001

Déléguée titulaire au SIER et SDET depuis 2001

Membre de la commission d'appel d'offres et du CCAS

## **Conseiller Municipal : Jean-Claude ISSANCHOU**

*48 ans, employé à la mairie d'Albi*

Elu conseiller municipal en 1989, réélu en 1995, en 2001, en 2008

Chargé de la communication, relation avec le comité de la Foire du Ségala et de l'élaboration du bulletin municipal

## **Conseiller Municipal : Stéphane JEAMBRUN**

*43 ans, artisan charpentier*

Délégué suppléant au Syndicat d'Eau Potable de Pampelonne et du Viaur

Délégué suppléant au RPI

Délégué suppléant au SIVU école du Viaur

## **Conseiller Municipal : Olivier LANSELLE**

*48 ans, assistant familial*

Président du Regroupement Pédagogique Intercommunal

Délégué titulaire au SIVU école du Viaur

Délégué suppléant au SICTOM de Pampelonne

Délégué titulaire au SIVOM de Pampelonne

Membre de la commission d'appel d'offres

## **Conseiller Municipal : Jean-Claude RAMOS**

*46 ans, artisan maçon*

Elu conseiller municipal en 2001, réélu en 2008

Délégué suppléant au Syndicat d'Eau Potable de Pampelonne et du Viaur

Chargé des suivis des travaux

## **Conseiller Municipal : Américo SOARES**

*36 ans, employé ANPE*

Délégué suppléant au SIVOM de Pampelonne

Délégué suppléant au RPI et du SIVU école du Viaur

Membre du Centre Communal d'Action Sociale

**La coopération intercommunale a pour objet de donner à toutes les communes les moyens d'offrir à leurs administrés les équipements et les services que ceux-ci sont en droit d'en attendre.**

| <b>Syndicats</b>  | <b>Rôle</b>   |
|---|---|
| <b>CCSC</b><br>Communauté des Communes du Ségala Carnausin<br><i>Président : Didier SOMEN</i>                               | Groupement de 28 communes. Elle possède plusieurs compétences : économie, taxe professionnelle, voirie intercommunale, enfance-jeunesse, petit patrimoine, etc...   |
| <b>SIVOM</b><br>Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples<br><i>Présidente : Rolande AZAM</i>                             | Groupement des 9 communes du canton.<br>3 compétences :<br>- gestion de la médiathèque<br>- gestion du " réseau d'écoles "<br>- établissement des marchés publics d'entretien de la voirie communale.<br>Propriétaire du château du Vergnet à Moularès, loué à une société organisatrice de colonies de vacances. |
| <b>SICTOM</b><br>Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères<br><i>Président : Tany GONZALES</i> | Groupement de 7 communes (Almayrac, Jouqueviel, Mirandol, Pampelonne, Ste-Gemme, Tanus, Tréban.)<br>Réalise le ramassage et le traitement des ordures ménagères et du tri sélectif.   |
| <b>SIER de Tanus</b><br>Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale<br><i>Président : Alain ASTIE</i>                   | Groupement de 11 communes (Crespin, Faussergues, Lacapelle-Pinet, Lédas, Montauriol, Moularès, Padiès, Rosières, St Jean de Marcel, Tanus, Tréban). Ce syndicat assure les prestations de services et des travaux d'équipement collectif d'électricité.   |
| <b>SDET</b><br>Syndicat Départemental d'Electrification du Tam<br><i>Président : Pierre BERNARD</i>                         | C'est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le département. Il représente et défend les intérêts des usagers dans leurs relations avec les exploitants.  |
| <b>SIAEP de Pampelonne</b><br>Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable<br><i>Président : Jean-Louis GAYRAL</i>      | Groupement des communes de Moularès, Pampelonne et Tanus.<br>Gestion du renforcement et entretien de la distribution d'eau potable.<br>Il assure le traitement des eaux captées dans le barrage de Thuriès.   |
| <b>SIAEP du Viaur</b><br>Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable<br><i>Président : Albert MAUREL</i>               | Groupement des communes de Pampelonne, Tanus et des communes de l'Aveyron. Le siège est à Naucelle. Pour notre commune, il gère la distribution d'eau dans le hameau de Mamajou et le pont de Tanus.  |
| <b>CCAS</b><br>Centre Communal d'Action Sociale<br><i>Présidente : Rolande AZAM</i>   | La commission comprend en plus des 4 membres du Conseil, 4 personnes : Mmes Galaup Josiane, Massol Michelle, Mrs Boutounet Jean et Rivenq Raoul.  |
| <b>RPI</b><br>Regroupement Pédagogique Intercommunal<br><i>Président : Olivier LANSELLE</i>                                 | Groupement des communes de Crespin, Lacapelle-Pinet, Montauriol, Moularès, Pampelonne, Tanus, Tréban. Gestion de tout le fonctionnement des écoles de Pampelonne et Tanus (personnel, matériel, cantine, CLAE, transport, électricité, chauffage...)  |
| <b>SIVU Ecole du Viaur</b><br>Syndicat Intercommunal à Vocation Unique<br><i>Présidente : Rolande AZAM</i>                  | Groupement des communes de Crespin, Lacapelle-Pinet, Montauriol, Moularès, Tanus, Tréban. Gestion de la construction et entretien du bâtiment scolaire " Ecole du Viaur ".  |

Tous ces syndicats impliquent une présence aux réunions, soit toutes les semaines (CCSC), soit au moins une fois par mois en moyenne. Elles sont plus fréquentes dès qu'un projet se décide. Le plus souvent elles ont lieu en soirée et parfois bien loin comme pour la CCSC qui organise les réunions dans les différentes communes adhérentes. De plus, l'Association Départementale des Maires propose des séances de formation pour les élus dans tout le département.

## Notre RPI

**D**es nouvelles communes viennent de décider d'intégrer notre RPI (Moularès, Pampelonne, Tanus), il s'agit de Crespin, Lacapelle-Pinet, Montauriol et Tréban. Elles participent ainsi équitablement au fonctionnement de ce regroupement. Chaque commune participe proportionnellement au nombre de ses enfants scolarisés dans les deux écoles de Pampelonne et Tanus. Pour chaque enfant, les communes versent une participation de 1 079,00 € par an. "L'éducation n'a pas de prix, mais elle a un coût !"

## Covoiturons

**A** l'heure où le prix du carburant s'envole, il faut se pencher sur des idées nouvelles. Plusieurs personnes vont travailler vers Albi, Rodez, etc., essayons de partager les frais.

**Renseignez-vous à la médiathèque de Pampelonne :**  
05 63 76 37 92 ou au 06 16 11 15 00

Sachez également que si vous voyagez en train au delà de Carmaux ou Naucelle, un taxi est mis à votre disposition gratuitement par le Conseil Régional (de chez vous à Carmaux ou Naucelle et retour) Venez vous renseigner à la mairie.

## Travaux

**A** ménagement de l'évacuation des eaux pluviales à La Carrayrié et création de fossés avec traversées de routes à Arvieu, Glassac. Elagage des branches basses des platanes. Renforcement du fleurissement dans le village et réfection des tables de pique-nique de la place de l'église.

## Le laurier rose :

### Maison d'accueil des familles d'hospitalisés

**C**et établissement créé il y a plus de 25 ans, accueille 24 h sur 24, et héberge les accompagnants de personnes hospitalisées, sous des tarifs modiques et dégressifs pour les faibles revenus.

Le laurier rose est un lieu d'accueil qui propose à tout accompagnant la possibilité de trouver tout près de l'hôpital, 5 mn en prenant la navette, une maison disposant de chambres, cuisine, salons de lecture, jardin d'agrément,... Tout ceci dans un environnement chaleureux et convivial.

**Adresse :**

Le laurier rose -Maison d'accueil des familles d'hospitalisés - Hôpital Purpan -Place Baylac - 31059 TOULOUSE

**Renseignement et réservation :**

Tel. : 05 61 49 45 46 - fax 05 62 12 98 36.

## "Mise au pied du mur"

**M**algré tous les efforts que nous avons pu faire, les différents "Prêts à Poster", un portefeuille financier non négligeable, des arrangements d'horaires avec Pampelonne, nous voilà au pied du mur.

Le 25 avril, deux responsables de La Poste, sont venus nous remettre un modèle de la convention que nous devons approuver afin de créer une Agence Postale Communale ! Sans concertation au préalable, nous avons demandé ce qui se passerait si nous refusions ? Dans ce cas, La Poste s'en tiendra aux heures effectives de travail, donc diminution des horaires, d'où perte de fréquentation, re-diminution des horaires, etc...

La compensation financière de La Poste s'élève à 937€ par mois pour une période de 9 ans, renouvelable une fois. Cette indemnité compensatrice forfaitaire est revalorisée tous les ans en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Nous avons demandé à La Poste de faire une information générale à tous les usagers.



Juin 2007, le pont après le sinistre.



Juin 2008, la réfection du pont est terminée.

## Pont de l'Estanq

**I**l aura fallu un an pour effacer les dégâts occasionnés par les pluies diluviennes de juin 2007.

L'entreprise ARMEN de St-Just a effectué tous les travaux de voirie et la Société BENEZECH d'Albi a réalisé la réfection du pont, mitoyen avec la commune de St-Just, qui prendra la moitié du coût à sa charge.

Coût total de la remise en état : 44 000 € HT subventionné 20 % par l'Etat et 20 % par le Conseil Général.

## FOOTBALL CLUB

**T**rès belle saison pour nos joueurs, qui au fil des rencontres ont accumulé les victoires. Après une belle demi-finale, le déplacement à Couffouleux pour la finale, les a un peu déstabilisé. Malgré tout la victoire sur le nombre de points de la saison les sacre **CHAMPIONS DU TARN DE 3<sup>E</sup> DIVISION**. Les voilà donc en 2<sup>e</sup> division pour la saison prochaine, avec leur seule devise "Allez les p'tits gars, faut se motiver !". A nous de les encourager. **Bravo.**



L'équipe et le "staff", champions du Tarn de 3<sup>e</sup> division.

### La Boule Tanusienne

**L**es joueurs de pétanque ont repris le chemin des boulodromes. Fort de ses 31 licenciés dont 8 jeunes, le club a débuté la saison par les championnats du Tarn.

Les cadets en doublette à Albi et en tripléte à Graulhet ont atteint les quarts de finale. Les futurs champions du Tarn ne leur ont pas permis d'aller plus loin.

Lors du concours éliminatoire de Carmaux, les seniors pour la 1<sup>re</sup> fois, se sont qualifiés pour les phases finales du Championnat du Tarn, et se retrouvaient ainsi à Graulhet parmi les 64 équipes en lices.

Tout cela n'est qu'un début, et après ces résultats satisfaisants, la saison continue avec les concours "à la mêlée" à Tanus tous les vendredis à 21h, où les joueurs petits et grands sont de plus en plus nombreux. Ouvert à tout le monde (petite participation de 2 €), venez passer une agréable soirée. Bonne ambiance assurée.

### Un été tout en réjouissance

- Tous les dimanches matin : **marché de Pays sur la place de l'église**, avec le traditionnel repas le dimanche 20 juillet à midi

- Le 27 juillet : **fête de Lacapelle-Pinet**

- Le 10 août : **concours de pétanque et grillades en soirée**, sur la place du foirail

- Le 15 août : **fête de Moularès** avec intervillage retour contre Tanus.

- Les 5-6-7 septembre : **Foire du Ségala**, toujours des nouveautés dénichées par les organisateurs et les bénévoles.

- Le 10 septembre : le "**Tour de l'Avenir**" passera dans notre commune, venant de Tréban, il rejoindra Pampelonne par le grand carrefour de la route nationale.

- Le 14 septembre : **fête de Fournials**.

Cette liste n'est pas exhaustive, car les manifestations sont de plus en plus nombreuses.

### Et si l'on faisait preuve de civisme

**L**e **SICTOM de Pampelonne** nous fait remarquer régulièrement que les déchets de certains containers jaunes (souvent les mêmes) ne peuvent être recyclés car mal triés. Ceci engendre un coût supplémentaire. Nous en avons déjà parlé lors d'un précédent bulletin. Lorsque vous avez un doute, il faut mettre vos déchets dans le container vert (dans un sac, et non en vrac). Nous vous rappelons également qu'il est interdit de mettre les déchets verts.

La déchetterie de Blaye les Mines est à votre disposition gratuitement pour les particuliers.

**Les feuilles mortes de nos platanes** ne se contentent plus de tomber à l'automne ! Déjà, les trottoirs en sont jonchés. Certains d'entre vous ont commencé à les ramasser. Nous espérons que ce geste sera contagieux. Afin de ne pas laisser les sacs trop longtemps sur le trottoir, l'employé communal, les ramassera les mardi et vendredi matin avant midi.

**Les passages d'aqueduc** pour accéder à vos champs, sont à votre charge. Il convient donc de vérifier que les buses ne soient pas obstruées, ce qui évitera inondations des routes et coulées de terre. Heureusement certains agriculteurs n'ont pas hésité à prendre leur tracteur pour déblayer. Nous les en remercions.